

« L'ignorance coûte plus cher
que l'information »
John F. Kennedy



30 avril 2007

N° 832

Chaque lundi

Depuis 1990

ISSN 1143-2594

La Lettre des Juristes d'Affaires

Cette semaine

- > **Jean-Yves Ollier rejoint Allen & Overy** (page 2)
- > **Allen & Overy nomme 3 nouveaux associés à Paris** (page 3)
- > **Sullivan, Baker, Jones Day et Hoche sur l'acquisition du groupe Cartesis par Business Objects** (page 4)
- > **Bredin et Jeantet sur l'OPA de Sacyr sur Eiffage** (page 5)

LE CHIFFRE

45%

des groupements professionnels d'avocats étaient des SCP en France en 2006, contre 61 % en 1997.

Quant aux SELARL, elles représentaient 34 % des groupements en 2006, contre 13 % en 1997.

Source : Observatoire du Conseil national des barreaux

DES RÉFORMES POUR ATTIRER LES JEUNES

Par Loïc Dusseau, avocat au barreau de Paris, président de la FNUJA



À l'automne 2006, nous découvrons, grâce aux travaux de la commission Prospective du Conseil national des barreaux, que la profession manquerait d'avocats dans une dizaine d'années, alors même que le marché du droit serait en pleine expansion. Cette perspective apparaît non seulement résulter de l'augmentation prévisible des départs à la retraite mais également d'une certaine désaffection des jeunes pour notre profession. Parmi les causes de cette désaffection figure assurément le prolongement de la durée de la formation exigée pour prêter serment et les conditions de financement de celle-ci. C'est pourquoi la Fédération nationale des Unions de jeunes avocats (FNUJA) vient d'encourager deux réformes de nature à permettre de palier ce type de difficulté.

La première concerne la gratification des élèves avocats. À l'initiative de la FNUJA, un accord professionnel (qui n'entrera en vigueur qu'après avoir été étendu par arrêté) a été conclu entre les différents partenaires sociaux de la profession le 19 janvier 2007 afin que les élèves avocats bénéficient durant leur stage obligatoire en cabinet d'une gratification minimale comprise entre 60 et 85 % du SMIC en fonction de la taille de la structure. Si certains cabinets d'affaires n'ont pas attendu cet accord pour indemniser convenablement leurs stagiaires, cette généralisation permettra aux élèves avocats aux moyens financiers plus modestes d'accomplir leur stage en restant motivés par leur quête de savoir plutôt que par la recherche de moyens de subsistance. Face aux menaces classiques, selon lesquelles les cabinets ne prendraient plus de stagiaires (qui ne leur coûteraient pourtant qu'entre 40 et 60 € par jour ouvré !), opposons le droit à la dignité de nos futurs confrères dont l'accès au barreau dans le cadre d'une formation initiale toujours plus longue ne doit pas dépendre de leur fortune personnelle, donnons-leur l'image d'une profession plus attractive qu'égoïste, et gérons nos cabinets comme des entreprises se donnant raisonnablement les moyens de former leurs futurs collaborateurs pour assurer leur pérennité et leur développement.

La seconde réforme concerne l'accès à l'examen d'entrée aux CRFPA des diplômés des filières juridiques de l'IEP de Paris. L'arrêté du 21 mars 2007 permettant cet accès est curieusement critiqué par un certain nombre de professeurs d'université alors même que la formation juridique aujourd'hui dispensée par Sciences Po apparaît non seulement sérieuse au niveau des acquis fondamentaux (qui resteront sanctionnés par un examen d'entrée aux écoles d'avocats), mais encore particulièrement adaptée aux besoins actuels et futurs des cabinets compte tenu de l'évolution du marché du droit. Alors pourquoi la profession devrait-elle se priver de telles recrues en les décourageant de la rejoindre par la multiplication des cursus juridiques et l'allongement superfétatoire de leurs études ? Là encore, si le débat sur la réforme de l'enseignement du droit en faculté doit sûrement être relancé, ce ne doit pas être au détriment de futurs confrères dont le parcours universitaire démontre qu'ils trouveront leur place dans notre profession.

Pour être plus attractive, la profession d'avocat doit positiver ces réformes et ainsi faire preuve d'une meilleure considération de sa jeunesse !

Ils font l'actualité

Télex

> **Moisand Boutin s'étoffe en immobilier et en social avec l'arrivée de deux collaborateurs.** Avocat depuis 2004, **Arthur Anquetil** est titulaire d'une maîtrise de droit privé et d'un DEA de droit processuel. Spécialisé en droit immobilier, il a débuté sa carrière chez Clyde & Co puis Faivre-Vernet avant d'intégrer aujourd'hui Moisand Boutin & Associés, où il apporte son expertise immobilière (baux commerciaux, cessions et acquisitions de biens immobiliers...), en conseil et en contentieux.

Avocate depuis 2006, **Charlotte Phelizon** est titulaire d'une maîtrise de droit privé et droit social et d'un DEA de droit privé général. Elle a débuté sa carrière au sein du cabinet Cardona & Latapy puis chez Loubeyre, Entremont, Pornin. Spécialisée en droit social, elle exerce à la fois en conseil et en contentieux.

Jean-Yves Ollier rejoint Allen & Overy

Le bureau parisien d'Allen & Overy annonce l'arrivée de Jean-Yves Ollier en qualité d'associé au sein du département droit public et droit de l'environnement, dirigé par Noël Chahid-Nourai. Son arrivée suit le départ de Frédéric Mion, qui a rejoint Canal+ en tant que secrétaire général du groupe en février dernier.

Jean-Yves Ollier, 38 ans, intervient dans tous les domaines du droit public, notamment dans les secteurs réglementés (défense, énergie, transports aériens, médias, assurances, eau), ainsi qu'en droit de l'environnement,



en conseil et en contentieux. Il a notamment conseillé des fonds d'investissement français et internationaux sur les aspects réglementaires de transactions dans ces secteurs.

Ancien élève de l'École Normale Supérieure, il a été nommé auditeur au Conseil d'État à sa sortie de l'ENA en 1995 et promu maître des requêtes en 1998. D'abord rapporteur à la section du contentieux, il a été conseil juridique de diverses administrations.

Secrétaire général adjoint du Conseil d'État (1997 à 1999), adjoint au chef des services d'expansion économique de la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (1999 à 2001), il a ensuite été chargé d'audits stratégiques à la direction de l'audit du Groupe AXA (2001 à 2004), avant de rejoindre Weil, Gotshal & Manges où il exerçait jusqu'à présent. Il a par ailleurs contribué à plusieurs rapports de l'Institut Montaigne, notamment sur le gouvernement d'entreprise et sur la régulation économique européenne.

Lefèvre Pelletier renforce son équipe banque finance

Beinan Xue-Bacqueta rejoint l'équipe de Christophe Jacomin au sein du département banque finance du cabinet Lefèvre Pelletier & Associés. Spécialisée dans les opérations de marchés de capitaux, et plus particulièrement les produits structurés et titrisations synthétiques, elle interviendra sur ces opérations bancaires et financières en Europe et en Asie.

Beinan Xue-Bacqueta, 34 ans, a commencé sa carrière en tant que juriste de produits dérivés à la BNP où elle a acquis une expertise en dérivés de crédit sous ISDA et FBF. Elle rejoint Crédit Agricole Indosuez en 2001 pour assurer le management de l'équipe de négociation des contrats de dérivés et l'audit des premières opérations de titrisations synthétiques du département risque. Elle élargit alors ses compétences aux produits structurés sur actions et aux dérivés climatiques. Elle rejoint AGF Asset Management en 2004 pour prendre en charge les activités juridiques de marchés. Docteur en droit public (auteur d'une thèse sur la théorie de la régulation dans le cadre de la mondialisation financière), titulaire d'un DESS de droit bancaire et financier et d'un magistère de droit des activités économiques, elle travaille en français, en anglais et en chinois mandarin.



Tous deux ont débuté leur carrière aux États-Unis avant de rejoindre Paris. Raphaël Gauvain a alors intégré le bureau parisien de Norton Rose et Félix de Belloy a rejoint le cabinet Beaussier & Associés, où ils ont exercé pendant cinq ans dans les domaines du contentieux et du droit pénal financier. Ils sont également tous deux anciens Premier Secrétaire de la Conférence du Stage.

Sylvie Lemaire nommée directeur juridique de BNP Paribas Immobilier



Sylvie Lemaire a été nommée directeur juridique de BNP Paribas Immobilier en France et à l'international. Elle va piloter une équipe d'une trentaine de collaborateurs en France et à l'étranger, et reportera directement à François Benfèghoul, directeur général délégué finances et administration de BNP Paribas Immobilier.

Titulaire d'un DESS de droit des affaires internationales, **Sylvie Lemaire**, 48 ans, a débuté sa carrière dans le groupe de BTP Nord France, puis au sein de sa filiale Nofracim (société de promotion immobilière), avant d'intégrer en 1991 le promoteur Samacim. Depuis 1994, elle travaillait chez Groupama, tout d'abord au sein de la direction immobilière du Gan (responsable du département juridique et fiscal) puis chez Groupama Immobilier (directeur des affaires juridiques et administratives).

Elle est par ailleurs membre du *Royal Institution of Chartered Surveyors*, organisme international qui a pour objet de promouvoir les professions liées à l'immobilier et à la construction.

Un nouveau cabinet en droit pénal des affaires

Raphaël Gauvain, 33 ans, et **Félix de Belloy**, 32 ans, se sont associés pour créer le cabinet Gauvain Belloy, dédié au droit pénal des affaires.

Ils font l'actualité

Allen & Overy nomme 3 nouveaux associés à Paris

Diana Billik, Jean-Patrice Labautière et Mathieu Vignon sont nommés associés du bureau parisien d'Allen & Overy à compter du 1er mai. Ils font partie des 32 cooptations annoncées cette année par le cabinet à l'échelle mondiale.

Membre du barreau de New York, **Diana Billik**, 35 ans, est diplômée de Harvard Law School (juris doctor). Elle a rejoint Allen & Overy à Londres en 1998 puis à Paris en 2001. Spécialiste des marchés de capitaux américains et internationaux, elle assiste des banques garantes de placements et des émetteurs dans le cadre d'émissions de titres obligataires, de titres hybrides et de titres de capital, et lors d'introductions en bourse, d'offres sur les marchés secondaires, de placements privés et d'émissions avec option "144A" aux États-Unis. Elle intervient également dans des opérations de financements structurés.



Avocat au barreau de Paris depuis 1998, **Jean-Patrice Labautière**, 35 ans, est titulaire d'un DESS de droit des affaires et d'un DJCE et il est diplômé de l'ESC de Toulouse. Il a débuté sa carrière chez Gide Loyrette Nouel avant de rejoindre le bureau parisien d'Allen & Overy en 1999. Il intervient sur des acquisitions ou des cessions de sociétés cotées et non cotées, et a développé une expertise particulière dans les secteurs de l'internet, des media et de la santé.



Avocat au barreau de Paris depuis 1998 et au barreau de New York depuis 2000, **Mathieu Vignon**, 33 ans, est titulaire d'un DESS de droit des affaires et fiscalité et d'un LL.M en fiscalité internationale (NYU). Il débuté sa carrière au sein d'un cabinet américain à New York, avant de rejoindre Allen & Overy en 2001. Il intervient sur tous les aspects fiscaux de la structuration et de l'exécution d'émissions de titres, de CDO cash et synthétiques, de titrisations, ainsi que dans le cadre d'opérations de financements internationaux. Il intervient également sur tous les aspects fiscaux des marchés de capitaux, produits dérivés, structuration de fonds, financements d'actifs et d'acquisition.



Deux nouveaux associés cooptés pour Ashurst Paris

Éric Bouffard et Yann Gozal sont nommés associés du bureau parisien d'Ashurst. Ils font partie des 20 promotions annoncées par le cabinet cette année dans l'ensemble de ses bureaux.

Titulaire d'un LL.M. (Cornell University), d'un doctorat et d'un DEA de droit international et d'une maîtrise de droit des affaires, **Yann Gozal**, 33 ans, est avocat aux barreaux de Paris et de New York depuis 2000. Spécialisé en fusions-acquisitions et en droit boursier, notamment dans le domaine des offres publiques et des introductions en bourse, il a précédemment exercé au sein des cabinets Sullivan & Cromwell, Jones Day et Gide Loyrette Nouel, avant de rejoindre Ashurst en février 2005.

Titulaire d'un DESS de contentieux et arbitrage, **Éric Bouffard**, 37 ans, est inscrit au barreau de Paris depuis 1996. Il a débuté sa carrière chez RBM2L avant de rejoindre Clyde & Co, puis Holman Fenwick & Willan. Spécialisé en arbitrage commercial international et en restructuration, il a rejoint Ashurst en mai 2005.

SJ Berwin coopte un nouvel associé à Paris

Jérôme Jouhanneau a été promu associé au sein du département fusions-acquisitions du bureau parisien de SJ Berwin, qui compte désormais quatre associés et quinze collaborateurs. Il fait

partie des 16 nouveaux associés cooptés par le cabinet en Europe au 1er mai.

Avocat au barreau de Paris depuis 1998, **Jérôme Jouhanneau** est titulaire d'un DEA de droit des affaires et d'un DEA de droit civil. Il a débuté sa carrière au sein du cabinet Mignard Teitgen, où il a acquis une expérience en contentieux de droit des affaires, avant d'intégrer Clifford Chance en 1999, où il s'est spécialisé en M&A et plus particulièrement en transactions LBO et en capital-risque. Il a rejoint SJ Berwin en 2003.

Debevoise nomme un international counsel à Paris

Debevoise & Plimpton annonce la nomination d'Éric Bérengier en qualité d'*international counsel* au sein de l'équipe fiscalité de son bureau parisien. L'équipe intervient notamment dans le cadre de fusions-acquisitions internationales, d'opérations de marchés de capitaux et de création de fonds.

Titulaire d'un DESS de droit fiscal et diplômé de l'École Supérieure des Sciences Fiscales de Bruxelles, **Éric Bérengier** est avocat depuis 1999. Il a préalablement exercé en tant que consultant senior chez Ernst & Young à Paris et à New York (1997-2001) puis au sein du département fiscal de Slaughter and May à Paris (2001-2005) avant de rejoindre Debevoise & Plimpton en janvier 2006. Il intervient sur les aspects fiscaux d'opérations tant françaises qu'internationales.

Télex

> Eversheds étoffe son département corporate avec l'arrivée de trois nouveaux collaborateurs.

Arnaud Grünthaler, 35 ans, a exercé huit ans chez Landwell & Associés. Titulaire d'un DESS de droit du commerce international, il est spécialisé en droit bancaire et financier et intervient notamment en matière de création et de restructuration d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement, de commercialisation d'OPCVM européens, de financement et d'émissions obligataires.

Alexia Ruleta, 34 ans, a précédemment exercé chez Magellan puis chez Alérion. De nationalité allemande, titulaire d'un DESS de droit européen des affaires, elle est spécialisée en droit des sociétés, notamment en matière de LBO, capital-risque et capital-développement ainsi qu'en fusions-acquisitions.

Fabrice Martinez-Tournalia, 33 ans, a exercé six ans chez Barbe Carpentier Thibault Groener & Associés. Titulaire d'un executive master spécialisé en ingénierie financière et fiscale (ESCP-EAP) et d'un DEA de droit des contrats, il s'est spécialisé en droit des sociétés, droit de financement, procédures collectives et droit boursier.

Affaires

Télex

> **La Société Foncière de Paris Île-de-France a émis, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, 885 500 actions nouvelles.** Concomitamment, une émission réservée de 201 922 actions nouvelles a été réalisée, soit une augmentation de capital de plus de 26 millions d'euros. **Brandford-Griffith & Associés** conseillait Banque Palatine, Invest Securities et Kempen, avec **Laurent Sablé**, assisté de **Seela Apaya-Gadabaya**. L'émetteur était conseillé par **JeantetAssociés** avec **Jean-Maurice Gaillard** assisté de **Raphaële Cremona**.

> **Docks Lyonnais a acquis en VEFA auprès de Bouygues Immobilier la Tour Mozart pour un montant de 484 millions d'euros.** Docks Lyonnais était conseillé par **De Pardieu Brocas Maffei** avec **Jacques Henrot**, assisté de **Juliette Bril** (immobilier et environnement) et **Géraldine Piedelièvre**, ainsi que **Clifford Chance** avec **Aubry d'Argenlieu** pour les aspects equity. Bouygues Immobilier était conseillé par **Gide Loyrette Nouel** avec **Renaud Baguenault**, assisté de **Carol Santoni**.

Addendum

Lors de la privatisation de la Compagnie Marocaine de Navigation (LJA n° 829), la société FIPAR (filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion) a été conseillée par **Patrick Larrivé** du bureau de Casablanca d'**UGGC & Associés**, accompagné de **Samuel Schmidt** (corporate), **Jehan Bejot** (droit public) et **Antoine Gabizon** (droit fiscal). **Abdelaziz Amraoui** est également intervenu comme conseil de l'État Marocain.

Lors du rapprochement Carlyle-Zodiac (LJA n° 831), Carlyle était conseillé par **Stéphane de Lassus** pour **Sarrau Thomas Couderc** sur les questions relatives au management package.

Sullivan, Baker, Jones Day et Hoche sur l'acquisition du groupe Cartesis par Business Objects

Business Objects, société cotée sur l'Eurolist d'Euronext et sur le Nasdaq, a conclu le 20 avril dernier un accord visant à l'acquisition, pour environ 225 millions d'euros, de 100 % du capital et des droits de vote de Cartesis, société non cotée spécialisée dans le domaine des logiciels de gestion prévisionnelle, de consolidation financière et de reporting de gestion. L'acquisition de Cartesis sera principalement effectuée auprès de fonds gérés par Apax Partners,

Advent Private Equity Fund, Paritech International et la Caisse de dépôt et placement du Québec. Business Objects a été conseillé en France par **Sullivan & Cromwell** avec **Dominique Bompont**, **Gérard Mazet**, **Laurent Bensaid**, **Anca Paraiian**, **Philippe Malikian**, et **Mayia Le Texier**, ainsi que **Thomas Perrot** et **Nicolas Message** pour les aspects fiscaux et **Juan Rodriguez** en concurrence.

Baker & McKenzie a conseillé Business Objects sur les aspects

fiscaux avec **Pierre-Yves Bourtourault**, **Pascale Farrey** et **Aude Prulhière**, et **Jones Day** est intervenu sur les questions de droit social avec **Emmanuelle Rivez-Domont** et **Ntube Sone**.

Les actionnaires cédants ont été conseillés par **Jean-Luc Blein**, **Sabrina Douez**, **David Noclercq** et **Edward Poupinel** du cabinet **Hoche Société d'Avocats** et par **Martin Langlois** du cabinet **Stikeman & Elliot** (Toronto).

Brandford-Griffith et Simmons sur la double cotation de Sinclair Pharma

La société de droit anglais Sinclair Pharma a fait l'objet d'une double cotation sur le London Stock Exchange et sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Ce laboratoire britannique, spécialisé dans la dermatologie et les soins bucco-dentaires, était coté depuis 2003 sur l'Alternative Investment Market (AIM) de Londres. Cette opération intervient dans un cadre réglementaire devenu plus favorable aux cotations secondaires. **Brandford-Griffith & Associés** est intervenu comme conseil de AEK (Amsterdams Effectenkantoor) et de First Dutch Capital BV avec une équipe constituée de **Laurent Sablé** assisté de **Thibaut Cambuzat** et **Jaswinder Brar**.

Simmons & Simmons conseillait l'émetteur avec **Marc Fredj** et **Isabella Roberts**.

Freshfields sur une titrisation de prêts automobiles pour PSA

Calyon et Deutsche Bank ont mis en place une titrisation de prêts automobiles pour le groupe PSA avec émission publique d'obligations pour un montant de 1,25 milliard d'euros. Cette opération a permis l'émission d'une tranche de plus de 1,18 milliard d'euros d'obligations senior et d'une tranche de 68 millions d'obligations subordonnées. L'émission s'est faite par l'intermédiaire du cinquième

compartiment du fonds commun de créances Auto ABS, qui totalise désormais près de 5 milliards d'euros d'actifs émis. Il s'agit de l'une des premières opérations de titrisation utilisant les garanties financières pour couvrir le risque de *comingling* et qui permet un ajustement des mécanismes de réhaussement de crédit en cours de vie de la transaction. **Freshfields Bruckhaus Deringer** conseillait les banques avec une équipe coordonnée par **Hervé Touraine** et composée d'**Olivier Bernard** (structuration) et d'**Eric Thomas** (fiscal).

Veil Jourde et Jeantet sur la création de Publicis Live

Le groupe Publicis et Richard Attias ont conclu le 19 avril 2007 un accord visant au lancement de Publicis Live, société du groupe Publicis, dans laquelle Richard Attias détiendra une participation minoritaire et dont il gèrera le développement. Cette agence, basée à Genève, sera spécialisée dans l'organisation de conférences internationales et institutionnelles, ainsi que dans celles du monde de l'entreprise, comme, par exemple, les prix Nobel à Pétra ou le Monaco Media Forum. Publicis Groupe était conseillé par **Veil Jourde** avec **Pierre Deval** accompagné de **Géraud Saint Guilhem**. Richard Attias était conseillé par **JeantetAssociés** avec **Georges Terrier** et **Christophe Perchet**.

Juriforum

8 conseils pour mieux travailler avec son traducteur

Comment choisir son traducteur ?

Quelles précautions s'imposent tant au niveau du choix du prestataire que de la méthode de travail ?

Une enquête exclusive en ligne sur notre site www.juriforum.fr

Affaires

Bredin et Jeantet sur l'OPA de Sacyr sur Eiffage

Le 19 avril, Sacyr Vallehermoso a déposé un projet d'offre publique d'échange portant sur la totalité du capital d'Eiffage, dont il détient déjà 33,32 %, pour un montant de 6,5 milliards d'euros. Mais cette opération semble tourner à l'imbroglio judiciaire : Eiffage a déposé une plainte devant le tribunal de grande instance de Paris contre Sacyr et les groupes espagnols présents à son capital pour « action de

concert ». De son côté, Sacyr Vallehermoso a assigné le français devant le tribunal de commerce de Nanterre pour contester les décisions de la dernière assemblée générale, qui a privé de leurs droits de vote 89 actionnaires espagnols accusés d'avoir agi de concert avec Sacyr. L'audience est prévue le 10 mai.

Eiffage est conseillé par **Bredin Prat** avec **Jean-François Prat** et **Patrick Dziejowski** en corpo-

rate, assistés par **Matthieu Pouchepadass**, **Sophie Cornette de Saint Cyr**, et **Laëticia Chekroun**. **Jean-François Prat**, **Sylvie Morabia** et **Éric Dezeuze**, assistés de **Mathilde Grivois**, interviennent sur les aspects contentieux.

Sacyr Vallehermoso est conseillé par **JeantetAssociés** avec **Georges Terrier** et **Christophe Perchet**, accompagnés de **Cédric Loughnon**, **Samuel Palotto** et **Louis-Marie Pillebout**.

Bredin et Cleary défendent Schneider Electric à Bruxelles

Schneider Electric a présenté le 25 avril devant le tribunal de première instance européen, son dossier d'indemnisation contre la Commission dans l'affaire Legrand, qui a démarré en 2001. Le groupe réclame 1,65 milliard d'euros au régulateur européen, qui avait bloqué la fusion entre les deux groupes français avant que sa décision ne soit infirmée par la justice communautaire. Il s'agit d'un des premiers cas d'action en dommages et intérêts contre la Commission européenne dans le cadre de ses pouvoirs de contrôle des concentrations.

Bredin Prat (**Marc Pittie** assisté par **Mathilde Damon** et **Karin-Amélie Jouvensal**) et **Cleary Gottlieb** (**Antoine Winckler** assisté par **Éric Paroche**) conseillent conjointement Schneider Electric dans ce dossier.

Clifford et A&O sur la cession de la société foncière Lucia

Aux termes d'un contrat sous condition en date du 24 avril, CoLucie (société contrôlée par le fonds Colony Eurfy III, géré par le groupe Colony Capital) va céder à SITQ, par l'intermédiaire de sa filiale EuroCDP Finances, la totalité de sa participation dans le capital de Lucia, foncière cotée détenant notamment un parc immobilier à La Défense, soit 62,16 % du capital et autant de droits de vote de Lucia. Cet accord a été conclu au prix de 70 euros par action de Lucia. Le montant total de l'opération s'élève à plus de 192 millions d'euros.

Colony Capital et CoLucie étaient conseillés par **Clifford Chance** avec **Marcus Billam** et **Jonathan Olier** (corporate) ainsi que par **Winston & Strawn** avec **Jean-Pierre Collet** (fiscal). SITQ était conseillé par **Allen & Overy** avec **Frédéric Moreau** et **Jean-Dominique Casalta**.

Skadden sur l'accord entre Matmut et la Banque postale

Matmut a annoncé le 16 avril la conclusion d'un partenariat avec La Banque Postale portant sur la distribution, par le réseau de l'assureur mutualiste, de crédits immobiliers proposés par La Banque Postale.

Le réseau Matmut aura pour rôle d'identifier la demande de ses sociétaires, de la qualifier et de l'orienter vers une plate-forme téléphonique dédiée de La Banque Postale, cette dernière procédant à l'instruction commerciale et administrative des dossiers et ayant la maîtrise de l'octroi du crédit.

Matmut était représentée par **Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom** où l'équipe comprenait notamment **Armand Grumberg** et **Claire Le Gall-Robinson**.

La Banque Postale était conseillée en interne.

Jones Day et Gide sur la cession de l'immeuble Atrium

Compagnie La Lucette a acquis auprès du groupe Allianz la société SCI Atrium, propriétaire de l'immeuble Atrium, pour un montant de 110 millions d'euros. Cet immeuble d'une surface de 12 000 m² est entièrement loué au ministère des Finances.

Compagnie la Lucette était représentée par **Jones Day** avec **Jean-Louis Martin**, **Arielle Messawer** et **Julie Duvivier** (aspects immobiliers et droit des sociétés) ainsi que **Vincent Agulhon** et **Nathalie Sénéchault** (aspects fiscaux).

Allianz et STAM étaient représentés par **Gide Loyrette Nouel** avec **Erwan Le Douce-Bercot**, **Arnaud Moutet** et **Antoine Mary** (aspects immobiliers et droit des sociétés), et **Grützmacher Gravert Viegenger** avec **Pascal Schultze** (aspects fiscaux).

Télex

> Le fonds américain **Audax Private Equity** a cédé **Colorant Chromatics** à **ColorMatrix**. **Ashurst** conseillait SPEF LBO et Parcom Ventures avec **Frédéric Pinet**, **Yann Gozal** et **Sophie Allex-Lyoudi**. ColorMatrix était conseillé par **Salans** à Shanghai, Berlin et Paris (**John Speers**, **Pascal Chadenet** et **Emmanuel El Medioni**) et aux États-Unis par **Ropes & Gray**.

> **BestOfMedia**, éditeur français de sites web, a acquis **TG Publishing**, groupe allemand, détenteur des sites **Tom's Hardware Guide**. Pour réaliser l'achat, BestOfMedia a augmenté son capital de 6 millions d'euros, dont 2 millions amenés par Edmond de Rothschild Investment Partners. **Sokolow, Carreras & Associés** conseillait BestOfMedia avec **Jean-François Carreras** et **Thomas Riboud**. **Leirins Avocats** conseillait ERIP avec **Laurent Julienne** et **Grégory Allemand**.

> **Cegid** a annoncé l'acquisition de 100 % des actions de la société **AS Infor**, éditeur et distributeur de solutions de gestion pour le commerce spécialisé. **Delsol & Associés** conseillait l'acquéreur avec **Amaury Nardone** et **Emmanuel Kaepelin**. Le cabinet **LBME** conseillait les cédants avec **Jean-Yves Larangot**, **Fatoumata Brouard**, **Marie-Liesse Emo**, et **Sabrina Mattioni**.

> La Commission européenne a autorisé l'acquisition par **Eurazeo de Apcoa Parking Holdings**. Il s'agit de l'une des toutes premières concentrations purement « verticale » autorisée par la Commission depuis la publication des lignes directrices sur les concentrations « non horizontales ». Eurazeo était conseillée par **Bredin Prat** à Paris et à Bruxelles avec **Olivier Billard**, **Anne-Bérangère Sudraud** et **Ning-Ly Seng**. Les vendeurs étaient conseillés par **Gibson Dunn & Crutcher** à Munich.

L'œil sur...

Télex

> **Une directive en faveur de la médiation est en cours d'élaboration.** Le Parlement européen a adopté fin mars, en première lecture, une proposition de directive sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale pour résoudre les différends transfrontaliers. Le texte adopté vise à encourager le recours à la médiation comme méthode de résolution des litiges en matière civile et commerciale et prévoit des règles en ce qui concerne les interactions entre la médiation et les procédures judiciaires civiles.

> **Les CPI ont interpellé les candidats à l'élection présidentielle.** La Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle a alerté les douze candidats à l'élection présidentielle sur le retard de la France en matière d'innovation et de propriété intellectuelle, et appelé le futur gouvernement à mettre en place un grand programme « Innovation et PI ».

La Fondation pour la promotion du droit continental fait ses premiers pas

C'est parti. L'association de préfiguration de la Fondation pour la promotion du droit continental vient de céder la place à une fondation reconnue d'utilité publique. Entériné par le ministère de l'Intérieur, le dossier a reçu un avis favorable du Conseil d'État le 25 avril et la publication du décret de reconnaissance d'utilité publique au Journal officiel ne saurait tarder. Entretien avec Jean-Marc Baïssus, directeur général de la Fondation pour la promotion du droit continental.

Lja : quel est l'objectif premier de la Fondation ?

L'objectif premier est de créer un lieu où se rencontrent les initiatives qui contribuent à développer le rayonnement international du droit continental, une structure pérenne qui soit un lieu de rencontre entre le juridique et l'économique. Nous pensons qu'il faut lutter pour développer la diversité de l'offre juridique à l'international, et nous souhaitons contribuer au renforcement des cabinets implantés dans les pays de droit continental. Mais nous n'affirmons pas que notre système de droit est supérieur : nous pensons qu'il est important que les entreprises aient la possibilité de choisir, qu'elles puissent jouer de cette diversité des systèmes juridiques.

Lja : comment comptez-vous procéder ?

La fondation réunit les quatre grandes catégories d'acteurs intervenant sur la scène juridique : les entreprises, les professions du droit, les pouvoirs publics et les universitaires. En ce qui concerne les entreprises, il est important d'insister sur le fait que c'est parce qu'elles sont intéressées par le projet qu'il a pu démarrer. Dans un premier temps, nous allons commencer par collecter et gérer l'information sur les initiatives déjà existantes, afin de ne pas se substituer aux actions et aux structures déjà en place, mais de soutenir et de compléter ces actions.

Ensuite, nous interviendront en déployant des actions ciblées en partenariat avec les juristes et les entreprises du secteur concerné. Nous pensons également qu'il faut dépasser la dimension fran-

çaise et associer les systèmes de droit appartenant à la même famille : c'est pourquoi nous allons aussi déployer des partenariats avec tous les pays qui partagent la tradition romano-germanique.

Lja : de quels moyens disposez-vous ?

La fondation va immédiatement procéder aux appels de fonds des promesses de dons enregistrées par l'association de préfiguration. Nous allons alors disposer d'une somme d'environ 10 millions d'euros. La moitié de cette somme est une dotation en capital (apportée par les membres fondateurs et les pouvoirs publics) qui va être placée afin de générer des revenus pour assurer l'avenir de la fondation. L'autre moitié est constituée de versements de 1,5 million d'euros par an (engagés par des établissements financiers, les professions du droit et des entreprises privées) pour assurer l'autonomie de la fondation sur plusieurs années. Et pour financer chacune de nos actions, nous rechercherons des partenariats spécifiques. Par ailleurs, notre équipe, volontairement restreinte pour ne pas alourdir les frais de fonctionnement, comptera à terme une dizaine de personnes.

Lja : en quoi consisteront les premières actions de la Fondation ?

Les premières actions ont déjà été lancées via l'association de préfiguration. C'est le cas notamment de la création du site www.fondation-droitcontinental.org, qui va très prochainement proposer un agenda en ligne de

toutes les initiatives et manifestations de chaque profession à l'international. La fondation a également recruté un volontaire international en entreprise (VIE), qui va être chargé d'assurer une mission de juriste coordinateur à Pékin. Cette initiative répond à la demande émise par les professionnels du droit dans le cadre du plan d'action sectoriel pour l'exportation des métiers du droit, et il s'agit du premier d'une série de juristes coordinateurs qui seront placés auprès des missions économiques dans les grands pays émergents. Concernant les synergies avec les autres pays de droit continental, des contacts rapprochés ont déjà été noués avec l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Par ailleurs, l'un de nos axes d'action prioritaires vise l'augmentation rapide des traductions de nos textes de loi, du français vers cinq langues (l'anglais, l'espagnol, le chinois, le russe et l'arabe) afin de rendre notre droit beaucoup plus accessible à travers le monde. Nous recherchons déjà un budget de 5 à 6 millions d'euros pour lancer les premiers travaux de traduction. Enfin, nous allons lancer des actions bien définies en accordant une priorité aux projets en direction des pays émergents. À titre d'exemple, dans le cadre du master droit de l'environnement, nous proposons actuellement à des entreprises de financer un partenariat entre l'université française et celle d'un pays émergent, en échange d'une visibilité en termes de communication. Des discussions sont déjà bien avancées sur ce projet avec différentes entreprises.

Propos recueillis par Miren Lartigue



Aligner le marketing avec la stratégie firme

Une fiche pratique proposée par Olivier Chaduteau associé gérant de Day One

En ligne sur notre site www.juriforum.fr

Annonces

Tél. : 01 76 73 30 94



Le Pré-Barreau Accès aux barreaux français pour les avocats étrangers

Vous avez la qualification d'avocat dans un autre pays que la France.

Vous souhaitez acquérir le statut d'Avocat à la Cour et vous inscrire à l'un des barreaux français. Le Pré-Barreau vous propose une formation spécifique afin de vous préparer aux examens des articles 99 et 100 :

- 17 semaines de formation à partir du 18 juin 2007 ;
- un emploi du temps parfaitement compatible avec vos disponibilités ;
- retransmission des cours sur internet.

**CONTACTEZ NOUS AU
01 44 35 71 20
www.pre-barreau.com**



- **TRADUCTIONS**
Toutes langues | Tous domaines
- **TRADUCTIONS JURÉES**
Experts traducteurs jurés
- **INTERPRÉTATION**
Simultanée | Consécutive

■ Contactez-nous au ■

01 47 30 50 00
www.atm-traduction.com

RecruLex.com
N°1 de l'emploi juridique & fiscal

L'EMPLOI JURIDIQUE ET FISCAL

Retrouvez ces annonces et d'autres encore sur www.recrulex.com

MANPOWER

- Recherche un(e) **Juriste spécialisé(e) Droit de la Concurrence** H/F
- Exp. : min. 5 à 7 ans
- Contrat : Travail Temporaire
- Ville : Paris

Réf. : **MT1303**

HUDSON

- Recherche un(e) **Juriste Senior Financements Immobiliers** H/F
- Exp. : min. 5 ans
- Contrat : CDI
- Ville : Paris

Réf. : **FR16071/RL**

PMU

- Recherche un(e) **Juriste Confirmé(e) Droit International Nouvelles Technologies et Contentieux** H/F
- Exp. : 10 ans
- Contrat : CDI
- Ville : Paris

Réf. : **RX0407**

LANDWELL & ASSOCIES

- Recherche des **Collaborateurs (trices) TVA/Douanes** H/F
- Exp. : débutant(e) ou 1ère expérience
- Contrat : CDI ou Libéral
- Ville : Neuilly-sur-Seine

Réf. : **C1 TVA**

SARRAU THOMAS COUDERC

- Recherche un(e) **Avocat(e) Collaborateur (trice)** H/F
- Exp. : min. 2 à 5 ans
- Contrat : Libéral
- Ville : Paris

Réf. : **ACFP/RLX**

DELSOL & ASSOCIES

- Recherche un(e) **Avocat(e) Collaborateur (trice) Droit des Contrats et Fiscalité** H/F
- Exp. : 2 à 3 ans
- Contrat : Libéral
- Ville : Paris

Réf. : **DDAP/DES**

www.recrulex.com
Membre du Groupe Les Jeudis

Pour diffuser vos annonces sur RecruLex.com et dans la LJA, contactez Edouard Lapeyrière au 01 53 76 25 26.
E-mail : elapeyriere@recrulex.com

Événements

Les Matinées-débats de La Lettre des Juristes d'Affaires

GPEC

3^{ème} édition

Les entreprises n'ont plus le droit à l'erreur !

LE SUJET

Dans un même mouvement, la Cour de cassation et le législateur ont mis la GPEC sur le devant de la scène.

Dans le communiqué de presse accompagnant les arrêts « Pages Jaunes » du 11 janvier 2006, les hauts magistrats avaient prévenu : une GPEC défaillante serait inévitablement sanctionnée si des mesures de licenciement économique devaient intervenir.... De son côté, la loi Borloo de janvier 2005 exige des entreprises de plus de trois cents salariés qu'elles ouvrent des négociations sur la GPEC.

Deux ans plus tard, la confusion est totale et le contentieux explose, faisant de la GPEC un préalable obligatoire au plan de sauvegarde de l'emploi.

Les entreprises doivent-elles sans tarder ouvrir des négociations sur la GPEC ? Cette négociation doit-elle forcément déboucher sur un accord ?

Cette Matinée-débats, organisée par la *Lettre des Juristes d'Affaires* et La *Semaine Sociale Lamy*, sera l'occasion de faire un point complet sur la GPEC et sa mise en œuvre.

LES INTERVENANTS

Gilles Belier,
Avocat Associé, Freshfields Bruckhaus Deringer

Françoise Favennec-Hery,
Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

Henri-José Legrand,
Avocat au Barreau de Paris

Philippe Vivien,
Directeur des Ressources Humaines, Areva

Modalités d'inscription

• Date : mercredi 23 mai 2007

• Heures : de 9h00 à 11h30

• Lieu :
Hôtel de Crillon, Salon Gabriel
10, place de la Concorde, 75008 Paris
Métro & Parking : Concorde

• Tarifs :
– abonné à la LJA : 390 € HT ;
– non abonné LJA : 480 € HT
(TVA : 19,6 %)

• Contact :
Laure Legru, tél. : 0 825 08 08 00,
matineesdebats@lamy.fr

• Le dossier de documentation remis aux participants de la matinée est disponible au tarif de 370 € HT (TVA : 19,6 %).

AGENDA

• La Délégation des Barreaux de France organise le 11 mai à Bruxelles dans le cadre de ses Entretiens communautaires une journée consacrée à l'étude pratique des procédures contentieuses et non-contentieuses : « **Le droit communautaire : instrument de défense devant les juridictions nationales et communautaires** ». Intervenants : Pieter Van Nuffel, du service juridique de la Commission européenne, Dominique Grisay, avocat au barreau de Bruxelles, Christian Lambert, référendaire du juge Jean-Claude Bonichot, CJCE, Alexandre Thillier, référendaire du juge Franklin Dehousse, tribunal de première instance des Communautés européennes, Lynn Hewlett, administrateur principal du greffe, CJCE, Gaëlle Powis, Euralia, Bruxelles. Inscriptions et informations : www.dbfbruxelles.com

• Le Centre de recherche en matière pénale (Centre Fernand Boulan) organise un colloque le samedi 12 mai à Aix-en-Provence sur « **l'actualité de la justice pénale internationale** ». Sous la direction scientifique des professeurs Xavier Philippe et Dominique Viriot-Barriat. Thèmes des tables-rondes : « *la justice pénale internationale : défi international, défi national* », « *la justice pénale internationale : une justice en construction* », « *la procédure devant les juridictions pénales internationales : le choc des cultures judiciaires* », « *la place de la victime en droit pénal international* ». De 9 h à 17 h à la Faculté de droit et de science politique d'Aix-en-Provence (amphithéâtre David). Informations : madame Gueydan - tél : 04 42 17 29 26 ou crmp@univ-cezanne.fr

JUGEZ-MOI

Un homme, soupçonné d'avoir commis une série de vols dans des bureaux du Palais de justice de Paris depuis janvier 2007, a été interpellé par la police. Le suspect pénétrait chaque nuit dans l'enceinte du Palais avec les derniers visiteurs de la Sainte-Chapelle et commettait de petits larcins. Il a reconnu les faits, expliquant simplement aux enquêteurs qu'il aimait le palais de justice, qu'il le trouvait « vaste et beau ». L'homme, qui y sera jugé, pourra encore en apprécier les attraits...